





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-142**

**Séance publique du**

**20 avril 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150420- lmc160920-DE-1-1
Date de signature : 23/04/2015
Date de réception : jeudi 23 avril 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : LA PIOLINE - REQUALIFICATION DE LA RUE BEAUVOISIN - ACQUISITION DE TERRAIN**

Le 20 avril 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/04/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaele LENFANT, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Irène MALAUZAT à Madame Odile BONTHOUX, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 AVRIL 2015

-----

**Nomenclature : 3.1**  
Acquisitions

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : LA PIOLINE - REQUALIFICATION DE LA RUE BEAUVOISIN - ACQUISITION DE  
TERRAIN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans le secteur de la Pioline, sur la rue Beauvoisin, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de réaliser des travaux notamment la création d'un itinéraire piéton sécurisé permettant de relier le Pôle commercial et le parking aux abords du stade.

Par délibération n° 2013- B404 du 26 septembre 2013 le bureau Communautaire a adopté le programme de travaux à réaliser représentant une enveloppe financière de 500 000 € TTC et comprenant :

- Voirie : modification du profil en travers de la voie avec une réduction de la plateforme à 6,00 (2x3,00m), signalisation horizontale et verticale,
- Trottoirs : modification des trottoirs avec un élargissement à 2,00 m pour favoriser le passage des personnes à mobilité réduite. Les trottoirs seront protégés du stationnement anarchique par la mise en place d'espaces verts ou de stationnement réglementés,
- Stationnements : des stationnements longitudinaux seront créés sur une partie du linéaire de la voirie compte tenu du caractère commercial de la rue,
- Eclairage public : changement de l'ensemble du réseau existant pour une mise en cohérence avec l'éclairage existant sur la rue Guillaume du Vair (fourreaux, câbles, candélabres,...).

Comme cela a été initié sur le Pôle d'Activités pour la requalification des rues des Frères Perret et Gustave Eiffel, la maîtrise foncière des terrains doit être assurée par la Ville, à titre non onéreux, qui les mettra à disposition de la Communauté du Pays d'Aix.

Les emprises correspondantes sont incluses dans l'Emplacement Réserve n° 155 "Aménagement d'une voie"(cf plan de localisation ci-annexé).

Les services de la Communauté du Pays d'Aix ont contacté les différents propriétaires afin d'obtenir leur accord sur une prise de possession anticipée dans l'attente d'une régularisation de la cession gratuite à la Ville.

Par délibération n° DL 2014-474 du 16 décembre 2014 nous avons examiné les premiers dossiers de cession de terrain et le rapport correspondant faisait ressortir la possibilité pour les propriétaires de bénéficier des dispositions de gestion de droits à bâtir définies par le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme qui vont être caduques suite à la prochaine mise en place du Plan Local d'Urbanisme.

Il convient donc d'annuler la délibération susvisée et, en conséquence de se prononcer à nouveau sur le dispositif d'acquisition, pour les propriétaires ayant accepté la cession à titre gratuit et la mise à disposition anticipée des terrains pour la mise en œuvre des travaux par la CPA.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**RETIRER** la délibération n° DL 2014-474 du 16 décembre 2014

**DECIDER** l'acquisition, à titre gratuit de l'emprise de 49 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section IC n° 58 appartenant à l'Indivision FERRERO

**DECIDER** l'acquisition, à titre gratuit, de l'emprise de 482 m<sup>2</sup> environ à distraire des parcelles cadastrées section IC n° 18, 87, 90 et 91 appartenant à la SARL CS PIOLINE.

**DECIDER** l'acquisition, à titre gratuit, de l'emprise d'environ 234 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle cadastrée section IC n° 56 appartenant à la SCI FRASIANI

**AUTORISER** Mme le maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DL.2015-142 - LA PIOLINE - REQUALIFICATION DE LA RUE BEAUVOISIN - ACQUISITION DE TERRAIN -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

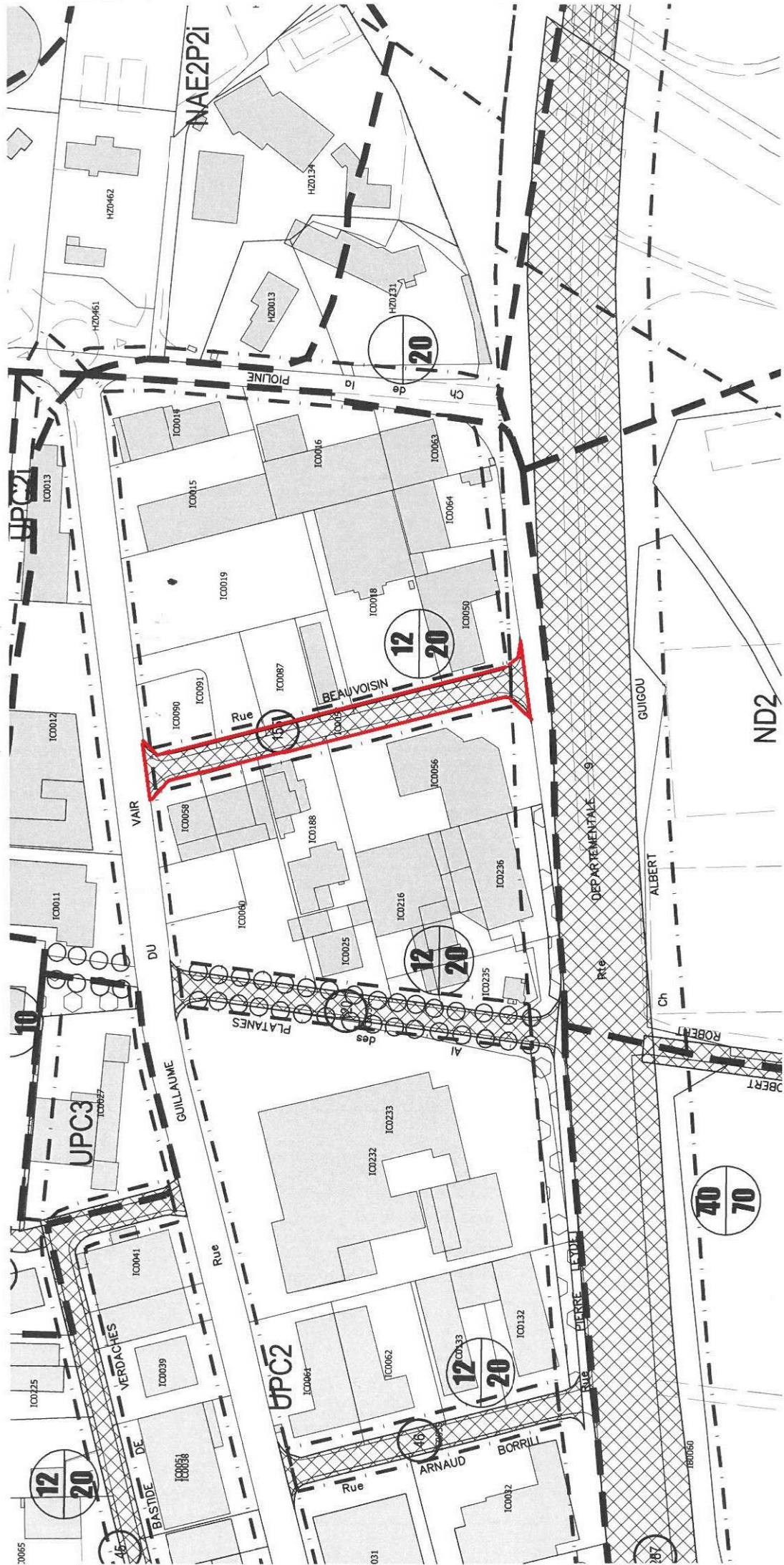
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



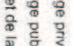
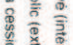
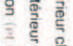




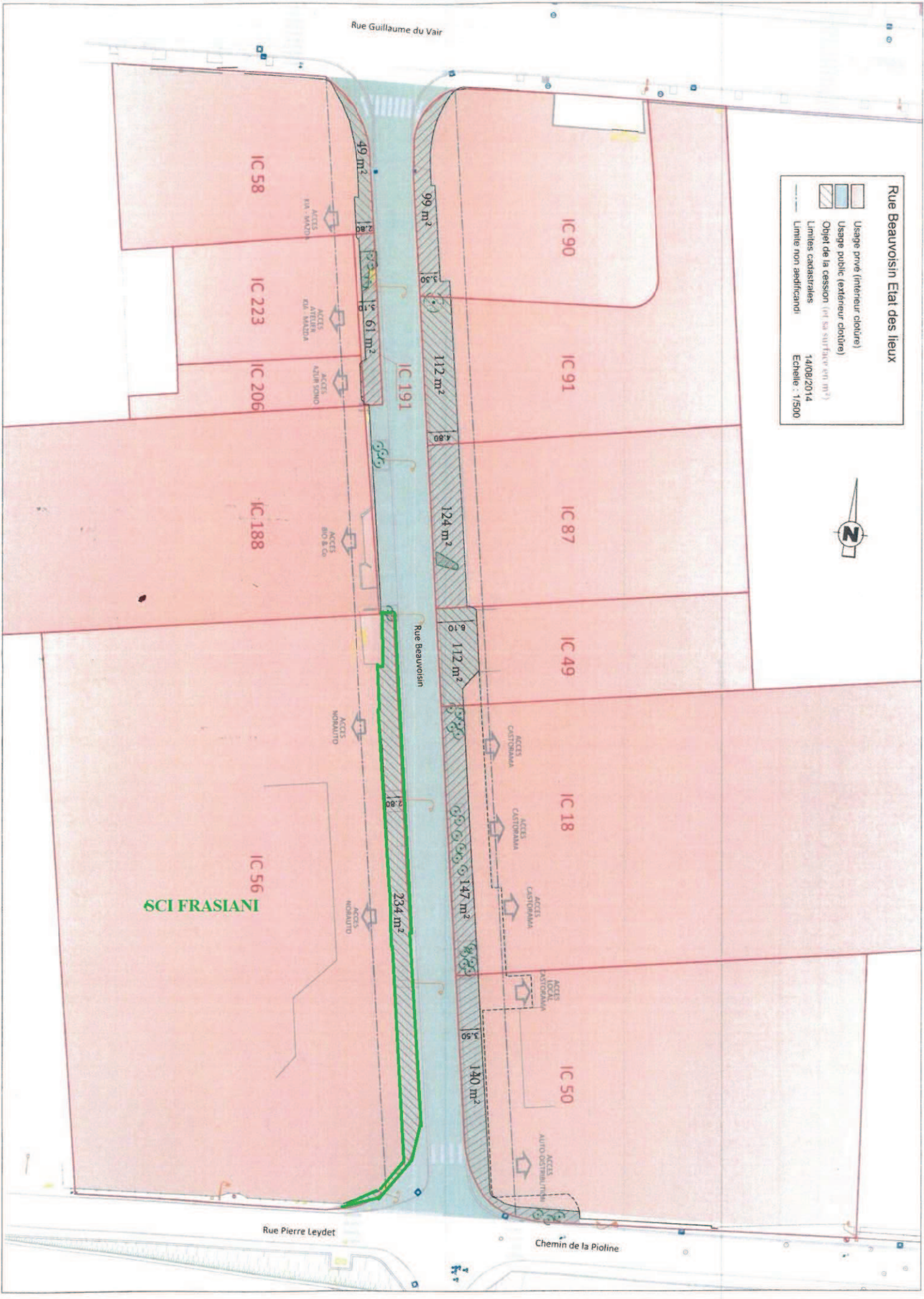


Rue Guillaume du Vair

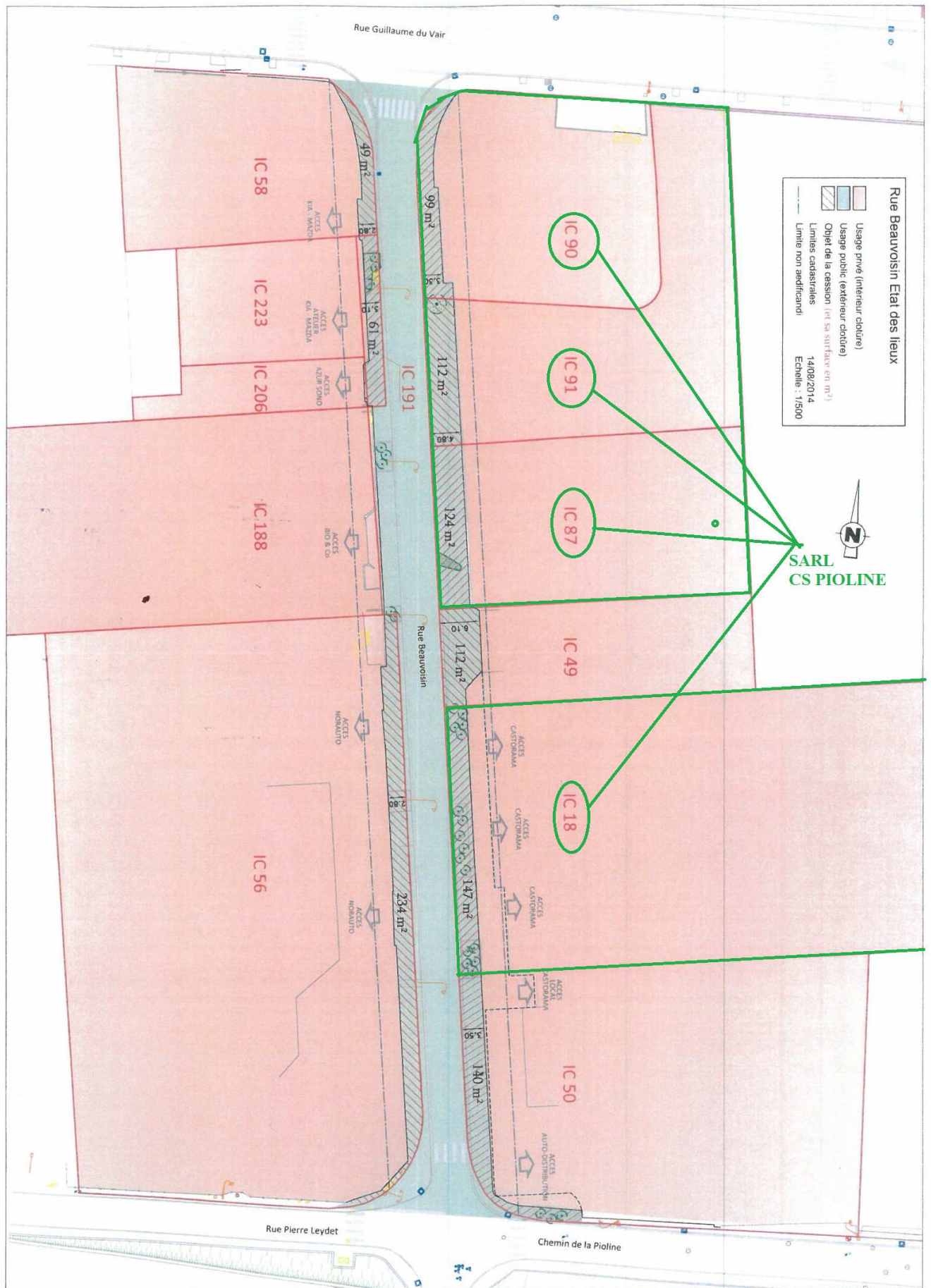
**Rue Beauvoisin Etat des lieux**

-  Usage privé (intérieur clôture)
-  Usage public (extérieur clôture)
-  Objet de la cession (cf sa surface en m²)
-  Limites cadastrales
-  Limite non aedificandi

14/08/2014  
Echelle : 1/500







Rue Beauvoisin Etat des lieux

	Usage privé (interieur cloture)
	Usage public (exterieur cloture)
	Objet de la cession (et sa surface en m²)
	Limites cadastrales
	Limite non aedificandi
	14/08/2014
	Echelle : 1/500



SARL  
CS PIOLINE

IC 58

IC 223

IC 206

IC 188

IC 56

IC 90

IC 91

IC 87

IC 49

IC 18

IC 50

Rue Guillaume du Vair

Rue Beauvoisin

Rue Pierre Leydet

Chemin de la Pioline

49 m<sup>2</sup>

61 m<sup>2</sup>

IC 191

99 m<sup>2</sup>

112 m<sup>2</sup>

4.80

124 m<sup>2</sup>

112 m<sup>2</sup>

147 m<sup>2</sup>

234 m<sup>2</sup>

140 m<sup>2</sup>

ACCES  
VIA MANON

ACCES  
RUE MANON

ACCES  
RUE MANON

ACCES  
RUE S. CD

ACCES  
NONAULTO

ACCES  
NONAULTO

ACCES  
CASTORAMA



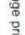


ACCES  
CASTORAMA

ACCES  
ASTORAMA

ACCES  
AUTO OPTICAL/INM



Rue Beauvoisin Etat des lieux

-  Usage privé (intérieur clôture)
  -  Usage public (extérieur clôture)
  -  Objet de la cession (et sa surface en m<sup>2</sup>)
  -  Limites cadastrales
  -  Limite non aedificandi
- 14/08/2014  
Echelle : 1/500

